

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 11 mai 2009

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 34 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Francis ALLOUCH - Christian AMIRATY - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Patrick BORE - Eugène CASELLI - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Vincent COULOMB - André ESSAYAN - François FRANCESCHI - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - Francis GIRAUD - Michel ILLAC - Eric LE DISSES - Marie-Louise LOTA - Patrick MAGRO - Christophe MASSE - André MOLINO - Bernard MOREL - Renaud MUSELIER - Claude PICCIRILLO - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Myriam SALAH-EDDINE - Pierre SEMERIVA - Guy TEISSIER - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Jean VIARD.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Vincent BURRONI représenté par Vincent COULOMB - Patrick MENNUCCI représenté par François-Noël BERNARDI - Roland POVINELLI représenté par Bernard MOREL.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Eric DIARD - Christophe MADROLLE - Pierre PENE - Philippe SAN MARCO - Jean-Louis TIXIER.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à la majorité

AEC 001-1272/09/BC

■ Revision du Plan Local d'Urbanisme d'Allauch - Avenant n°2 au marché n°05/0073MA - Etudes générales nécessaires à la révision des Plans Locaux d'Urbanisme d'Allauch
DUFHSU 09/3077/BC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

La Communauté urbaine Marseille Provence Métropole, dans le cadre de ses compétences en matière de documents d'urbanisme, a engagé la révision du Plan local de l'urbanisme de la commune d'Allauch

La réalisation des études générales nécessaires à cette révision du document d'urbanisme a été confiée après appel d'offres, au groupement B&R Ingénierie / SOREPA dans le cadre d'un marché n° 05/0073 MA notifié le 2 mai 2005, pour un montant de 51 300 euros HT (61 354, 80 euros TTC).

Un 1er avenant a été passé le 20 novembre 2006 à ce marché (notifié le 9 janvier 2007) pour préciser les conditions de révision des prix, sans modification du coût initial de ce marché ni d'aucune autre clause.

Dans le cadre des études à mener, il est apparu nécessaire de réaliser des travaux complémentaires relatifs aux incidences du futur plan d'urbanisme sur l'environnement, en fonction des projets définis en cours d'élaboration du document, avec la commune.

Cette évaluation des incidences résulte de la traduction en droit français de directives européennes intervenues en cours de formalisation des études sur le PLU, par décret n° 2005-608 en date du 27 mai 2005.

Ces éléments sont indispensables pour poursuivre la procédure après arrêt du projet de révision du PLU.

Par conséquent, il est proposé que la Communauté urbaine fasse réaliser ce complément d'études par le prestataire en charge de la révision, puisqu'il a la connaissance du dossier et dispose des supports cartographiques qu'il a lui-même élaborés, ce qui justifie une économie de moyens, de temps et donc financière.

Toutefois, eu égard au caractère nouveau de l'évaluation des incidences du Plan Local d'Urbanisme d'Allauch sur l'environnement, cette étude doit faire l'objet d'une mission complémentaire. Son coût s'élève à 7824 euros HT (9357,50 euros TTC), soit 15 % du marché initial.

Ainsi, il est proposé d'approuver l'avenant n° 2 au marché n° 05/0073 MA.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Bureau de la Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code de l'Urbanisme ;
- Le code des Marchés publics
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération 0004-314/08/CC portant délégations du Conseil de Communauté au Président et au Bureau ;
- Le marché n° 05/0073 MA, notifié le 2 mai 2005, confiant la réalisation des études générales nécessaires à la révision du document d'urbanisme de la Commune d'Allauch au groupement BR Ingénierie / SOREPA
- L'avis de la Commission d'Appel d'Offres du 22 avril 2009

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Les projets de territoire définis en cours d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la Commune d'Allauch.
- La nécessité au regard de ces projets, de réaliser des études complémentaires relatives aux incidences du futur plan d'urbanisme sur l'environnement;
- Qu'il est proposé que la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole fasse réaliser ces études par le groupement BR Ingénierie / SOREPA, qui a en charge la réalisation des études générales nécessaires à la révision du document d'urbanisme de la Commune d'Allauch, et par conséquent dispose d'une connaissance fine du territoire et des outils appropriés à la mission.

- Que l'avenant n°2 a fait l'objet d'un avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres en date du 22 avril 2009

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvé l'avenant n° 2 au marché n° 05/0073 MA conclu avec le groupement B&R Ingénierie / SOREPA d'un montant 7824 euros HT, ce qui porte le montant du marché à 59124 euros HT, soit 70712,30 euros TTC.

Article 2 :

Monsieur le Président de la Communauté urbaine ou son représentant est autorisé à signer l'avenant ci-annexé.

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2009 et suivant de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole – Nature 6226 – Fonction 820 – Sous Politique C 120.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué
A l'Aménagement de l'espace communautaire

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Aménagement de l'espace communautaire

Patrick MAGRO

Claude VALETTE

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI